LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de Voirie Urbaine , La Municipalité envisage de réaliser la 1ère Tranche: des travaux d'aménagement de la rue L. Gasparin.

L'opération consiste à exécuter les terrassements généraux. Cette lère tranche s'est avérée nécessaire compte tenu de la construction imminente de l'immeuble de la SOFIDER en contre-haut de la rue L. Gasparin.

En effet, la nature du sol présente un caractère essentiellement rocheux et l'emploi d'explosifs de ce fait indispensable présente des risques de dommages vis à vis des constructions situées à proximité.

Ce projet dont l'étude a été réalisée par la D D E propose 3 variantes:

- 1°) Terrassement minimal nécessaire au dégagement de l'emprise (profil 1)

 <u>Estimation</u> 600 000 F
- 2°) Terrassement nécessaire au dégagement de l'emprise avec fouilles pour collecteurs E U et E P remblayées en tout-venant 0/100 en attendant la tranche ultérieure d'assainissement (profil 2)

Estimation 725 000 F

3°) Terrassements de la variante n° 2 auxquels s'ajoutent ceux nécessaires à l'arasement de la zone restante située entre la rue L. Gasparin et les remparts (profil 3).

Estimation 950 000 F

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs:

- de vous prononcer sur le choix de la variante.
- d'approuver le projet en cause.
- de m'autoriser :
 - à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

M. Marcel HOARAU - donne lecture de l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables à la réalisation de cette première tranche de travaux et pensent que le conseil municipal devrait se prononcer soit pour la deuxième ou la troisième solution proposées en fonction des contraintes générales des programmations des équipements pour l'exercice en cours".

LE MAIRE - La première solution consiste en un dégagement minimum d'une voie pour permettre l'installation de la SOFIDER et on attend les travaux futurs.

M. Eric BOYER - Demande l'emplacement futur de la SOFIDER.

M. Guy DUPONT - Explique sur plan les trois variantes.

<u>LE MAIRE</u> - La troisième solution présente un inconvénient, celui de faire sauter le cap alors que cela n'est d'aucune utilité. On peut l'aménager en espace vert ou en parking. C'est un travail inutile que de le faire sauter.

Par contre, la phase 2 présente des avantages car on a effectué les fouilles.

Je vous propose la variante n° 2 qui nous permet d'avoir des emplacements pour les réseaux et qui coûte à peine 200 000 Frs plus cher que la n° 1.

LE MAIRE - Je mets aux voix la deuxième proposition.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

VU- AT Bours le 12 Novembre 1921

Le Recrétaire Général

Aigné: Didis Cultique

Saux Copie Certifie Conforme

Plu Préfét Bouran déligne

Ti. La corte